

COMPTE RENDU

LE CONSEIL MUNICIPAL S'EST RÉUNI À LA SALLE ÉQUINOXE LE :

MARDI 9 MARS 2021 à 20 h 00

AFFICHÉ LE : **2 mars 2021**

ORDRE DU JOUR :

➤ **Décisions du Maire**

➤ **Délibérations**

1. Compte de gestion 2020 - Budget Commune
2. Compte Administratif 2020 - Budget Commune
3. Affectation du résultat - Compte Administratif 2020 - Budget Commune
4. Fiscalité directe - Vote des taxes 2021
5. Actualisation de l'autorisation de programme n° 2015/01 - Restauration de l'Église Saint-Étienne
6. Budget Primitif 2021 - Commune
7. Subventions 2021
8. Convention de partenariat entre la bibliothèque municipale de Vaux-sur-Mer et l'entreprise Recyclivre
9. Festival " images in vaux " 2021 : fixation des prix
10. Convention de mise à disposition temporaire du poste de secours de « Nauzan » avec la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique : modalités fonctionnelles
11. Création d'emplois contractuels saisonniers – été 2021
12. Dissolution AFUL « La fée de la Roche »
13. Convention de transfert partiel et temporaire de maîtrise d'œuvre avec la CARA – Travaux d'aménagements du réseau cyclable intercommunal
14. Plage de Nauzan – Renouvellement de la concession État/Commune

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt et un, le neuf mars à vingt heures,
Le Conseil Municipal de la Commune de VAUX-SUR-MER,
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, conformément à l'article L.2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales,
A la Salle Équinoxe, sous la présidence du Maire Monsieur Patrice LIBELLI,
Date de la Convocation : le mardi 2 mars 2021,

PRÉSENTS : ARIGNON Michel, ARGUELLES José-Luis, CAMEL Ludivine, CARPENTIER Lydie, COLUS Pierre-Henry, COUVERT-PAVAILLON Cloé, DEFOIX Christophe, DEVOUGE Stéphane,

FERNANDES David, GIRAUDOT Josiane, GRASSET Jean-Michel, HUBERSON-DEBRY Sophie, LE NAOUR Éric, LIBELLI Patrice, OLAGNIER Jocelyne, PALISSIER Colette, PIET Jean-François, PUGENS Véronique, RENU Béatrice, ROCHETEAU Sylvie, STEULLET Emmanuelle,

ABSENTS REPRÉSENTÉS : ADAM Agnès par OLAGNIER Jocelyne, BALUSSAUD Françoise par HUBERSON-DEBRY Sophie, FAUCHER Dominique par PALISSIER Colette, LAZARE Muriel par ARIGNON Michel, TERRAIL Caroline par LIBELLI Patrice, YALA Akli par GRASSET Jean-Michel,

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : DEVOUGE Stéphane,

Nombre de membres en exercice : 27 - Présents : 21 - Votants : 27

Délibération n° **2021/03.09/01**

COMPTE DE GESTION 2020 - BUDGET COMMUNE

Le conseil municipal a déclaré à l'unanimité, que le compte de gestion de la commune dressé, pour l'exercice 2020 par Monsieur le Receveur Principal de la trésorerie de Royan, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part

Délibération n° **2021/03.09/02**

COMPTE ADMINISTRATIF 2020 - BUDGET COMMUNE

Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité de donner acte à Monsieur le Maire de la présentation du compte administratif de l'exercice 2020 du budget et des décisions modificatives de la commune, lequel peut se résumer ainsi :

Section de fonctionnement	
Recettes de fonctionnement	6 458 527,33 €
Dépenses de fonctionnement	4 615 928,85 €
Excédent	1 842 598,48 €

Section d'investissement	
Recettes d'investissement	5 583 069,42 €
Dépenses d'investissement	4 350 656,77 €
Excédent	1 232 412,65 €
Déficit des restes à réaliser	2 084 824,08 €

Délibération n° **2021/03.09/03**

AFFECTATION DU RÉSULTAT COMPTE ADMINISTRATIF 2020 - BUDGET COMMUNE

Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité d'affecter le résultat comme suit :

- en réserves compte 1068 pour une somme de 1 842 598,48 €.

Délibération n° **2021/03.09/04**

FISCALITÉ DIRECTE - VOTE DES TAXES 2021

Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité, de fixer les taux des 3 taxes comme proposé ci-dessus pour l'année 2021 :

Taxe d'habitation :	8,90 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties :	16,19 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties :	56,05 %

Délibération n° **2021/03.09/05**

ACTUALISATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME N° 2015/01 RESTAURATION DE L'ÉGLISE SAINT-ÉTIENNE

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité d'approuver les modifications dans la répartition prévisionnelle des crédits de paiement de l'autorisation de programme de l'église Saint-Étienne telles que présentées :

➤ Dépenses prévisionnelles :

N°	Montant TTC	Crédits de paiement						
		2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
2015/01 Durée 7 ans - Article 2313	858 558 €	5 760 €	16 140 €	11 854 €	120 311 €	308 897 €	353 173 €	42 423 €

➤ Recettes prévisionnelles :

Nature	Montant	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Autofinancement pour équilibre	169 323 €	2 526 €	15 195 €	9 207 €	78 341 €	167 793 €	108 718 €	-212 457 €
FCTVA	120 931 €		945 €	2 647 €	1 944 €	16 446 €	50 671 €	48 278 €
Subvention État (D.R.A.C.)	258 637 €	3 234 €			36 946 €	62 015 €	117 709 €	38 733 €
Subvention Région	118 634 €					35 063 €	13 631 €	69 940 €
Subvention Département	130 089 €				3 080 €	27 580 €	47 444 €	51 985 €
Subvention CARA	25 944 €						0 €	25 944 €
Fondation du patrimoine	20 000 €						0 €	20 000 €
Dons	15 000 €						15 000 €	0 €
TOTAUX	858 558 €	5 760 €	16 140 €	11 854 €	120 311 €	308 897 €	353 173 €	42 423 €

Délibération n° **2021/03.09/06**

BUDGET PRIMITIF 2021 - COMMUNE

Le conseil municipal a adopté, à la majorité, le budget primitif 2021 de la commune :

- par chapitres budgétaires pour la section de fonctionnement dont les dépenses et recettes s'élèvent à 6 522 481 €.
- par opérations budgétaires ou chapitres pour la section d'investissement dont les dépenses et recettes s'élèvent à 6 009 926,83 €.

Délibération n° **2021/03.09/07**

SUBVENTIONS 2021

le Conseil Municipal a **voté** à la majorité, les subventions suivantes :

CCAS et coopératives scolaires :

C.C.A.S. de Vaux-sur-Mer	50 000 €
École élémentaire (59,04 € X 139 élèves = 8 206 €)	8 206 €
École maternelle (22,76 € X 74 élèves = 1 685 €)	1 684 €
TOTAL	59 890 €

Amis des bêtes	1 000 €
Association syndicale du Marais de Pontailac	1 020 €
Associations syndicales Marais d'Arvert/St Augustin	856 €
Banque alimentaire	200 €
Basket-ball and sun	1 400 €
C.A.U.E. 17	1 250 €
C.E du personnel de la commune de Vaux s/ Mer	6 700 €
Clowns stéthoscopes (15€ X 4 enfants)	60 €
Collège Émile Zola (11€ X 6 enfants)	66 €
Collège Henri Dunant (11€ X 99 enfants)	1 089 €
Collège Sainte-Marie (11€ X 21 enfants)	231 €
Croix rouge (Participation à l'achat nouveau véhicule adapté à la distribution de repas. Coût : 10 000 €)	300 €
Fêtes romanes	500 €
FNACA	250 €
Lycée Cordouan (11€ X 61 enfants)	671 €
Lycée de l'Atlantique (11€ X 15 enfants)	165 €
Marathon Royan-Côte de Beauté (Ex 17 Soupapes)	850 €
Tennis de table	500 €
Royan Vaux Atlantique football club	15 000 €
SNSM	300 €
USEP école maternelle (3,86 € X 74 élèves)*	286 €
Vaux Océan Poker	500 €
TOTAL	33 194 €

Délibération n° **2021/03.09/08**

CONVENTION DE PARTENARIAT RELATIVE À LA CESSION DE LIVRES ENTRE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE DE VAUX-SUR-MER ET L'ENTREPRISE RECYCLIVRE

Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité, d'accepter les termes de la convention de partenariat à intervenir avec l'entreprise RECYCLIVRE.

Délibération n° **2021/03.09/09**

FESTIVAL " IMAGES IN VAUX " 2021 - PRIX

Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité, de fixer les prix du festival « Images in Vaux » comme proposé ci-après :

- Concours photos :
 - * 1^{er} prix de 100 €
 - * 2^{ème} prix de 80 €
 - * 3^{ème} prix de 50 €

- Concours peinture :
 - * 1^{er} prix de 200 € (Prix ville de Vaux-sur-Mer)
 - * 2^{ème} prix de 150 €
 - * 3^{ème} prix de 100 €

Délibération n° **2021/03.09/10**

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION TEMPORAIRE DU POSTE DE SECOURS DE « NAUZAN » AVEC LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION ROYAN ATLANTIQUE : MODALITÉS FONCTIONNELLES

Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité d'accepter le projet de convention de mise à disposition temporaire du poste de secours de « Nauzan » avec la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique.

Délibération n° **2021/03.09/11**

CRÉATION D'EMPLOIS CONTRACTUELS SAISONNIERS - ÉTÉ 2021

Le Conseil Municipal a décidé de créer, à l'unanimité :

Pour l'arrosage des parterres fleuris, pour l'entretien des plages, du marché quotidien et des voies publiques :

- 6 postes d'Adjoint Technique à temps incomplet (30h par semaine) du 1er Juillet au 29 Août 2021, à pourvoir par recrutement direct d'au moins deux détenteurs du permis de conduire, rémunérés sur la base du 3^{ème} échelon de l'échelle C1 de rémunération (IB 356) ;

- 1 poste d'Adjoint Technique à temps incomplet (31h15 par semaine) du 1er Avril au 31 Juillet 2021, à pourvoir par recrutement direct d'un détenteur du permis de conduire, rémunéré sur la base du 5^{ème} échelon de l'échelle C1 de rémunération (IB 361).

- 1 poste d'Adjoint Technique à temps incomplet (31h15 par semaine) du 1er Juin au 30 Septembre 2021, à pourvoir par recrutement direct d'un détenteur du permis de conduire, rémunéré sur la base du 5^{ème} échelon de l'échelle C1 de rémunération (IB 361).

Pour l'animation (marchés nocturnes, feux d'artifice, spectacles, etc.) :

- 1 poste d'Adjoint Technique à temps complet (35 heures par semaine) du 14 Juin au 4 Septembre 2021, à pourvoir par recrutement direct d'un détenteur du permis de conduire, rémunéré sur la base du 5^{ème} échelon de l'échelle C1 de rémunération (IB 361) ;

- 2 postes d'Adjoint Technique à temps complet (35 heures par semaine) du 1er Juillet au 31 Août 2021, à pourvoir par recrutement direct de détenteurs du permis de conduire, rémunérés sur la base du 5^{ème} échelon de l'échelle C1 de rémunération (IB 361).

Pour assister la Police Municipale :

- 3 postes d'Agent de Surveillance de la Voie Publique contractuel à temps complet (35h par semaine) du 1er Juillet au 31 Août 2021, à pourvoir par recrutement direct de détenteurs du permis de conduire, rémunérés sur la base du 5ème échelon de l'échelle C1 de rémunération (IB 361).

2°/ Considérant que l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement fonctionnera du 7 Juillet au 20 Août 2021 et que sa Directrice a besoin de renforcer l'équipe des animateurs titulaires pour encadrer, réglementairement, les nombreux enfants accueillis :

- 4 postes d'Adjoint d'Animation à temps complet (44 heures par semaine) du 7 Juillet au 20 Août 2021, à pourvoir par recrutement direct de détenteurs du Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur de centre de vacances, rémunérés sur la base du 5ème échelon de l'échelle C1 de rémunération (IB 361) ;

- 1 poste d'Adjoint d'Animation à temps complet (35 heures par semaine) du 7 Juillet au 20 Août 2021, à pourvoir par recrutement direct d'un détenteur du Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique ou du Brevet de Surveillant de Baignade, rémunéré sur la base du 7ème échelon de l'échelle C1 de rémunération (IB 370) ;

Délibération n° **2021/03.09/12**

ASSOCIATION FONCIERE URBAINE LIBRE « LA FÉE DE LA ROCHE » : DISSOLUTION - POUVOIR

Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité, de donner pouvoir à Maître Joël VIGNARD, notaire à Royan, pour réaliser les formalités nécessaires à la dissolution de Association Foncière Urbaine Libre (AFUL) « La fée de la Roche ».

Délibération n° **2021/03.09/13**

CONVENTION TRANSFERT PARTIEL ET TEMPORAIRE DE MAITRISE D'OUVRAGE ENTRE LA COMMUNE DE VAUX-SUR-MER ET LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION ROYAN ATLANTIQUE – TRAVAUX D'AMÉNAGEMENTS RÉSEAU CYCLABLE INTERCOMMUNAL

Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité, d'approuver les termes du projet de convention, et d'autoriser Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à signer la convention de transfert partiel et temporaire de maîtrise d'ouvrage entre la commune de Vaux-sur-Mer et la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique – travaux d'aménagements réseau cyclable intercommunal des tronçons n°10-11 et 12.

**PLAGE DE NAUZAN - RENOUELEMENT DE LA CONCESSION
ÉTAT/COMMUNE**

Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité, de solliciter auprès des services de l'État le renouvellement de la concession de la plage de Nauzan au profit de la commune de Vaux-sur-Mer.